

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
12 août 2008 à 20h00 au Centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Garry Dagenais, Raymond Gougeon, et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h10.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|-----------------------------|--|
| <u>Joan Belsher</u> | - Grandeur des lots et normes dans les pentes sujettes à décrochement |
| <u>Doreen Sigouin</u> | - Réparation asphalte
- Découpage électoral : Délai trop court
- Lieux de votation (poll) |
| <u>Alfons Kuhn</u> | - Entretien, coupage d'herbe – chemin Gold Mine |
| <u>Paul Spekkens</u> | - Rapport Fondex sur chemin Cedarvale |
| <u>Madeleine Carpentier</u> | - Date de réception des lettres s'opposant au découpage
- Le conseil ne tient pas compte de l'opinion des citoyens à son avis
- Pas satisfaite de la publicité entourant le processus de découpage électoral |
| <u>Dollard Olmstead</u> | - VTT sur chemin Lac-des-Loups et chemin Cain
- Prévenir les policiers |
| <u>Eugen Catanescu</u> | - Dérogation mineure |
| <u>Guy Bilodeau</u> | - Délais pour opposition au découpage électoral
- Inscrire date butoir sur les avis |

08-08-250

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale du 3 juillet 2008 et celui de la séance régulière du 8 juillet 2008
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois d'août
 - 5.4 Transferts budgétaires
 - 5.5 Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives

- 5.6 Entente avec la ville de Gatineau – plan d’entraide mutuelle – protection lors d’une urgence majeure et/ou d’un sinistre
- 5.7 Remplacement et affections temporaires du personnel
- 5.8 Règlement 11-08 concernant la division du territoire de la Municipalité de Pontiac en six (6) districts électoraux
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Réparations – 1992 international autopompe - quotation
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Fourniture et installation d’un poteau et luminaire – route 366 ouest – quotation
 - 7.2 Fossés – chemin du Marquis
 - 7.3 Changement de ponceau – Ave. des Tourterelles
 - 7.4 Lumière de rue – chemin Stanton
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Baie Noire
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Second projet de règlement no 10-08 – modification au règlement de zonage – pour augmenter la superficie minimale des lots dans le quartier 7
 - 9.2 Lotissement – Gérald Bélisle – *Subdivision*
 - 9.3 Dossiers litigieux et infractions
 - 9.4 Dérogation mineure – 9423, chemin du Lac-des-Loups
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de juillet
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par [Raymond Gougeon](#)
 Appuyé par [Dr Jean Amyotte](#)

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retirer 7.2 Fossés – chemin du Marquis

Ajout 7.5 Travaux public - divers

Adoptée

08-08-251

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUILLET 2008 ET CELUI DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 8 JUILLET 2008

Proposé par Dr Jean Amyotte
 Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 3 juillet 2008 et celui de la séance régulière tenue le 8 juillet 2008, tel que rédigé et distribué.

Adoptée

08-08-252

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **76 605,27 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 juillet 2008 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

08-08-253

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **265 095,91 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 31 juillet 2008 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

08-08-254

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AOÛT

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **15 612,12 \$** taxes incluses.

Adoptée

08-08-255

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **7 243,00 \$**.

Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée

08-08-256

**DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES
SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la ville accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la ville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement, les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac délègue à la ville de St-Georges les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

Adoptée à l'unanimité

08-08-257

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE GATINEAU - ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN
D'ENTRAIDE MUTUELLE**

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité incendie et de notre aviseur légal ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer l'entente avec la ville de Gatineau intitulée « Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre, le tout conditionnel à l'acceptation par notre assureur.

Adoptée

08-08-258

REMPLACEMENT ET AFFECTATIONS TEMPORAIRES DU PERSONNEL

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE le directeur général et le comité d'administration étudie la possibilité d'étudier les affectations temporaires du personnel en place jusqu'au retour du congé de maladie de la secrétaire en urbanisme (soit les postes de réceptionniste, commis général et secrétaire II en urbanisme).

Adoptée

08-08-259

RÈGLEMENT 11-08 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Pontiac doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter le règlement portant le numéro 11-08 et que la division du territoire de la municipalité soit la suivante :

DIVISION EN DISTRICTS

Article 1 - Le territoire de la Municipalité de Pontiac est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités;

DISTRICT 1 : (671 électeurs)

En partant d'un point situé à l'intersection des limites des Municipalités de Pontiac, La Pêche et Bristol;

De là, vers l'est en suivant la limite municipale entre Pontiac et La Pêche jusqu'à un point situé à l'intersection des cantons d'Alfield, Onslow nord et Masham;

De là, vers le sud jusqu'au point d'intersection des cantons d'Onslow nord, Masham et Eardley;

De là, vers l'est jusqu'au point d'intersection de la ligne entre les lots 15 et 16 du rang 13 du canton d'Eardley;

De là, vers le sud en suivant la ligne séparatrice des lots 15 et 16 des rangs 9 à 13 du canton d'Eardley jusqu'au point d'intersection avec la route 148 (intersection du chemin Lebrun);

De là, vers le nord en suivant la route 148 jusqu'à l'intersection du chemin Kennedy;

De là, vers le sud en suivant le chemin Kennedy jusqu'à l'intersection avec le chemin de la 5e Concession;

De là, vers l'ouest en suivant la 5e Concession jusqu'au chemin Gold Mine;

De là, vers le nord en suivant le chemin Gold Mine et les limites du canton de Bristol et Onslow nord et celle du canton de Thorne et Onslow nord, jusqu'au point de départ.

DISTRICT 2 : (584 électeurs)

D'un point situé à l'ancienne limite nord-est de la Municipalité du village de Quyon;

De là, vers le sud en ligne droite jusqu'à la rivière des Outaouais en suivant l'ancienne limite du village de Quyon;

De là, en suivant la berge de la rivière des Outaouais jusqu'à un point situé à l'extrémité est du chemin de la 3e Concession;

De là, vers l'ouest en suivant le chemin de la 3e Concession jusqu'à l'intersection de la rue du Cimetière;

De là, vers le nord en suivant une ligne droite étant le prolongement de la rue du Cimetière jusqu'à l'ancienne limite nord-ouest de la Municipalité du village de Quyon;

De là, vers l'est en suivant la limite nord de l'ancienne Municipalité de Quyon jusqu'au point de départ, le tout étant l'ancien territoire occupé par le village de Quyon;

DISTRICT 3: (594 électeurs)

À partir d'un point situé à l'intersection des chemins Gold Mine et 5e Concession;

De là, vers l'est en suivant la 5e Concession jusqu'à l'intersection du chemin Kennedy;

De là, vers le nord jusqu'à l'intersection avec la route 148;

De là, vers le sud-est en suivant la route 148 jusqu'à l'intersection de la ligne séparatrice des lots 15 et 16 du rang 9 du canton d'Eardley;

De là, vers le sud en suivant la dite ligne entre les lots 15 et 16 jusqu'au chemin de la Baie;

De là, vers l'ouest en suivant le chemin de la Baie et son prolongement en ligne droite jusqu'à la rivière des Outaouais;

De là, vers l'ouest en suivant la rive de la rivière des Outaouais jusqu'à la limite entre la Municipalité de Pontiac et le canton de Bristol;

De là, vers le nord en suivant la ligne séparatrice entre le canton de Bristol et la Municipalité de Pontiac (chemin Gold Mine) jusqu'au point de départ.

DISTRICT 4 : (810 électeurs)

D'un point situé à l'intersection du prolongement en ligne droite du chemin de la Baie et de la rivière des Outaouais;

De là, vers l'est jusqu'à l'intersection du chemin de la Baie et des lignes séparatrices des lots 15 et 16 du rang 9 du canton d'Eardley;

De là, vers le nord en suivant la dite ligne séparatrice des lots 15 et 16 jusqu'à la route 148;

De là, vers le sud-est en suivant la route 148 jusqu'à l'intersection du chemin des Pères-Dominicains;

De là, vers le sud jusqu'à l'intersection du chemin des Pères-Dominicains et le chemin de la Rivière;

De là, vers le sud en suivant le chemin de la Rivière et en ligne droite jusqu'à la rivière des Outaouais;

De là, vers l'ouest en ligne directe, en suivant la rivière des Outaouais jusqu'au point de départ;

DISTRICT 5 : (747 électeurs)

À partir d'un point situé à l'intersection de la route 148 et du chemin Lebrun;

De là, vers le nord en suivant le chemin Lebrun et la ligne séparatrice entre les lots 15 et 16 des rangs 10 à 13 du canton d'Eardley jusqu'au point d'intersection entre la limite des cantons d'Eardley et Masham;

De là, vers l'est en ligne droite, en suivant la limite du canton d'Eardley et Masham jusqu'au point d'intersection des cantons de Masham, Eardley et Hull;

De là, vers le sud en suivant la ligne de lot des cantons d'Eardley et Hull et la limite conjointe des municipalités de Pontiac et Gatineau (chemin Terry-Fox) jusqu'à l'intersection du chemin Elm;

De là, vers l'ouest en suivant le chemin Elm jusqu'à l'intersection de la ligne entre les lots 2 et 3 du rang 3 du canton d'Eardley;

De là, vers le sud en suivant la ligne entre les lots 2 et 3 du rang 3 du canton d'Eardley jusqu'au chemin Maple;

De là, vers l'ouest en suivant le chemin Maple et son prolongement en ligne droite jusqu'à la rivière des Outaouais;

De là, vers le nord-ouest en suivant la rivière des Outaouais jusqu'au point d'intersection entre le prolongement du chemin de la Rivière (direction sud) et la rivière des Outaouais;

De là, vers le nord en suivant le dit prolongement en ligne droite du chemin de la Rivière et le chemin de la Rivière jusqu'à l'intersection avec le chemin des Pères-Dominicains;

De là, vers l'est en ligne droite sur le chemin des Pères-Dominicains jusqu'à la route 148;

De là, vers le nord-ouest en suivant la route 148 jusqu'au point de départ.

DISTRICT 6 : (799 électeurs)

À partir d'un point situé à l'intersection du chemin Elm et Terry-Fox;

De là, vers le sud sur le chemin Terry-Fox jusqu'à la rivière des Outaouais;

De là, vers le nord-ouest en suivant la berge de la rivière des Outaouais jusqu'à un point situé à l'intersection du prolongement en ligne droite du chemin Maple et la rivière des Outaouais;

De là, vers l'est en suivant le chemin Maple et son prolongement en ligne droite vers la rivière des Outaouais jusqu'à l'intersection de la ligne séparatrice des lots 2 et 3 du rang 3 du canton d'Eardley;

De là, vers le nord jusqu'au chemin Elm;

De là, vers l'est jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel de Pontiac.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 2 - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Dr Jean Amyotte
Jim Coyle
Harold McKenny
Lawrence Tracey
Edward McCann

CONTRE

Garry Dagenais
Raymond Gougeon
Brian Middlemiss

Adoptée

08-08-260

RÉPARATIONS – INTERNATIONAL 1992

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'estimé pour la somme de 16 700,00 \$ en réparations sur le camion incendie International 1992 à Seagrave Fire Apparatus Company, tel que soumis par cette entreprise. (poste budgétaire no. _____).

N'ayant pas eu de proposeur, la résolution est rejetée.

Rejetée

08-08-261

LUMIÈRE DE RUE – ROUTE 366 OUEST

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse procéder à l'installation de la lumière de rue sur la route 366 ouest au coût de 2 584,84 \$, tel que soumis par les Ent. Élect. B. Marenger.

Adoptée

08-08-262

PROJETS SPÉCIAUX – PONCEAU – AVENUE DES TOURTERELLES

CONSIDÉRANT la demande de l'association de la Plage François-Tremblay concernant le changement d'un ponceau sur l'avenue des Tourterelles;

CONSIDÉRANT les risques d'affaissement du dit ponceau et que la sécurité des résidents est mise en cause;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la demande d'aide financière de l'Association de la plage François-Tremblay et accorde une somme de 4 402,13 \$ dans le cadre des projets spéciaux (poste budgétaire 02-32001-970).

Adoptée

Le maire informe le directeur général le 13 août et appose son droit de véto.

08-08-263**LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN STANTON**

Il est

Proposé par Harold McKenny
 Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse la demande d'une estimation des coûts pour l'achat et l'installation d'un luminaire sur le chemin Stanton.

Adoptée

08-08-264**TRAVAUX PUBLICS – DIVERS**

Il est

Proposé par Jim Coyle
 Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d'accepter les travaux suivants :

Chemin River	fossés 250 m. - changer 2 ponceaux (poste budgétaire 32-000-515)	3 500,00 \$
Chemin de la Rivière	fossé 500 m. - changer 7 ponceaux – location de pelle mécanique (poste budgétaire 32-000-515)	3 978,84 \$
Chemin de la Baie	fossé 250 m. – location de pelle mécanique (poste budgétaire 32-000-515)	1 580,25 \$
Dépotoir municipal	excavation d'une tranchée (poste budgétaire 45-120-515)	4 515,00 \$
Limite de vitesse	changement à 50 km/h (poste budgétaire 35-501-649)	3 968,09 \$ taxes incl.
Ponceau	changer – traversant le chemin des Pères-Dominicains (règlement d'emprunt - projet d'asphalte)	6 500,00 \$
Asphalte	pour une entrée de cour sur le chemin Stanton (poste budgétaire 32-000-515)	1 250,00 \$
Parc Omkar	Prix pour la tonte du gazon pour les 2.5 années du contrat de « Breckenridge landscaping » débutant le 23 août 2008 (poste budgétaire 70-150-512)	2 500,00 \$
239 chemin Pontiac	enlever ponceau existant (poste budgétaire 32-000-515)	1 700,00 \$
Fossé	intersection chemin du Cimetière et 2 ^e concession (poste budgétaire 32-000-515)	5 600,00 \$
Chemin Murphy	gravier (règlement d'emprunt – projet asphalte)	3 000,00 \$

ARTICLE 2 L'article 3.8.1, intitulé « *Superficie et frontage minimal de lot* », est complété par l'ajout d'un nouvel alinéa en référence à l'étude hydrogéologique : PONM-019, se lisant comme suit :

Nonobstant les superficies minimales indiquées au tableau précédent, aucun lot ne peut avoir une superficie inférieure à 8 000 mètres carrés s'il est situé dans l'une des zones numéros 1, 2, 4, 5, 6 et 32 délimitées sur le plan de zonage PZ-01 du règlement de zonage 177-01, tel que déjà amendé. Cependant, sur une terre zonée agricole de la zone 6, cette superficie minimale est abaissée à 5 000 mètres carrés dans le cas d'un lot créé en vertu d'une autorisation délivrée par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

ARTICLE 3 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle
Dr Jean Amyotte
Edward McCann
Raymond Gougeon

CONTRE

Garry Dagenais
Brian Middlemiss
Harold McKenny
Lawrence Tracey

Rejetée

08-08-267

CADASTRE – Mme Francine Bélisle – 245, ch. Bélisle

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de créer deux nouveaux lots à construire : lot 3965835 d'une superficie de 6875,9 mètres carrés et le lot 3965836, d'une superficie de 6607,4 mètres carrés tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Michel Fortin sous ses minutes 16441.

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but de créer deux nouveaux lots à construire : lot 3965835 d'une superficie de 6875,9 mètres carrés et le lot 3965836 d'une superficie de 6607,4 mètres carrés, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Michel Fortin sous ses minutes 16441, révisé le 8 août 2008.

Adoptée

08-08-268

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Pontiac souhaite accélérer le processus d'application des divers règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes en infraction, après avoir reçu des avis d'infractions de la part de la Municipalité continuent de ne pas se conformer;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise l'inspectrice en bâtiments et environnement, Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier de contribuable en infraction suivant :

2338-44-4453

4339-62-5715

Adoptée

08-08-269

DÉROGATION MINEURE – Eugen Catanescu – 9423, ch. du Lac-Des-Loups

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire à 19 mètres la marge avant d'un nouveau bâtiment secondaire et qu'en vertu du règlement de zonage no. 177-01, cette marge est établie à 35 mètres;

CONSIDÉRANT QUE des contraintes naturelles du terrain empêchent de rencontrer la marge de recul exigée;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

- Le garage doit être construit en parallèle avec le chemin du Lac-Des-Loups;
- Les portes du garage devront être situées du côté ouest de la propriété;
- L'accès au garage devra se faire par l'entrée charretière existante;
- La couleur du revêtement extérieur devra s'agencer au paysage;
- Une aire tampon devra être conservée en bordure du chemin;

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux; b) États des revenus et dépenses

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de juillet

PÉRIODE DE QUESTIONS

08-08-270

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Harold McKenny

Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à _____ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL